

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

Séance du Mercredi 6 Juillet 2022

A la Salle des Fêtes de Château Chervix

les Conseillers communautaires, régulièrement convoqués,
sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET,

Date de convocation : Mardi 28 Juin 2022

○ **Présents :**

	PRESENT	ABSENT		PRESENT	ABSENT
ALLET Marie	X		LAVOREL Eric		X
BERNIER Delphine	X		LHOMME-LEOMENT Jacqueline	X	
CHAUMEIL Nathalie		X	LONGEQUEUE Jean-Paul		X
DE NEUVILLE Christine	X		MARTHON Alain	X	
DITLECADET Marc	X		MONTET Guy	X	
DUBOIS Jean-Louis	X		MOURET Michel		X
DUPONT Eric	X		PATIER Stéphane	X	
GENESTE Stéphanie		X	PREVOST Stéphane	X	
GILLET Emilie	X		REDEMPT Véronique		X
LACHAUD Jean-Luc		X	REDON-SARRAZY Maryvonne		X
LATOUILLE Christian	X		TARRADE Gilbert	X	

○ **Absents :**

- Mme Nathalie CHAUMEIL, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Stéphane PATIER,
 - Mme Stéphanie GENESTE, absente excusée, a donné pouvoir à Mme Christine DE NEUVILLE,
 - Mr Jean-Luc LACHAUD était absent excusé,
 - Mr Eric LAVOREL était absent excusé,
 - Mr Jean-Paul LONGEQUEUE était absent excusé
 - Mr Michel MOURET, absent excusé, était représenté par son suppléant, Mr Jean-Baptiste BERTRAND,
 - Mme Véronique REDEMPT, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Marc DITLECADET,
 - Mme Maryvonne REDON-SARRAZY, était absente excusée.
- **Secrétaire de séance** : Mr Christian LATOUILLE.

■ **DÉLIBÉRATION N°2022-079 CONCERNANT L'ADHESION AU CRER (CENTRE REGIONAL DES ENERGIES RENOUVELABLES) AU TITRE DE L'ANNEE 2022.**

Monsieur le Président précise que le CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables) est une association technique qui constitue une interface active entre les pouvoirs publics, les particuliers et les professionnels.

Il indique que cet organisme a notamment pour mission de faciliter le recours aux énergies renouvelables par des actions de promotion et de conseil technique, en toute

Accusé de réception en préfecture
08/07/2022 12:06:20
Date de télétransmission : 12/07/2022
Date de réception préfecture : 12/07/2022



indépendance et objectivité. Il mène ses missions en faveur de la maîtrise de l'énergie et des filières énergétiques renouvelables : La Biomasse (Bois énergie, méthanisation ...), le solaire (Thermique et photovoltaïque), l'éolien et la Micro hydraulique.

Cet organisme s'appuie sur le savoir-faire et l'expertise de son équipe permanente pour conduire l'ensemble de ses missions et services.

L'adhésion annuelle est calculée en fonction de la population de chaque commune du territoire : Pour la CDC Briance Sud Haute Vienne, la cotisation annuelle serait de 1 250.00 €, soit 50 % du total de la somme des adhésions communales.

Dans le cadre du PCAET et compte tenu des perspectives de développement des énergies renouvelables, le Président propose à l'assemblée d'adhérer à cet organisme.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'adhérer au CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables),
- **PREND ACTE** du fait que la cotisation annuelle s'élève à la somme de **1 250.00 €**,
- **AUTORISE** le Président à verser cette cotisation au titre de l'année 2022.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A CHATEAU CHERVIX, LE 6 JUILLET 2022

Nombre de conseillers	
En exercice	22
Présents	14
Votants	18
Exprimés	18
Contre	0
Pour	18
Abstentions	0

Le Président : Marc DITLECADET

